



Impots locaux et agence immobiliere

Par xycar21

locataire depuis mars 2016 d une maison individuelle , je n ai jusqu a maintenant jamais payer d impots locaux !!!!!!! ma location a ete faite par une agence , cela est il a l agence de declarer la location aux impots , ou a mois????????????????

Par florian15

Bonjour,

Il vous appartient de déclarer aux impôts que vous déménagez d'une adresse pour emménager dans une autre adresse.

Le bailleur lui, de son côté doit normalement déclarer aux impôts tout mouvement de locataire.

Par janus2

Bonjour xycar21 (et oui, sur un forum on dit bonjour !),

Généralement, c'est en remplissant sa déclaration de revenus que l'on indique notre adresse au 1er janvier de l'année. C'est cette déclaration qui, ensuite, sert à faire payer la taxe d'habitation à la bonne adresse.

si vous ne remplissez pas de déclaration de revenus, vous devez avertir le centre des impôts de votre nouvelle adresse.